



Les Maires de Bruxelles, Prague, Amsterdam et Budapest se rassemblent à l’Hôtel de Ville de Bruxelles lors d’une conférence sur l’Etat de droit avec le Commissaire européen Didier Reynders

Les questions relatives à l'État de droit ont occupé une place importante dans l'agenda européen au cours des dix dernières années. Le déclin général de la démocratie et les problèmes d'État de droit ne peuvent être résolus uniquement par les institutions européennes. Au niveau local, les villes et les régions ont un rôle central dans la défense et la promotion de l'État de droit, mais sont aussi parmi les premières à souffrir de l'absence d'État de droit dans un pays. Le Pacte des villes libres, initié par les maires des capitales du groupe V4, devenu aujourd'hui un réseau européen et mondial de plus de 30 villes, est fondé sur les valeurs de la démocratie, de la liberté, de la dignité humaine et de l'État de droit.

Les villes souffrent souvent de cet État de droit défaillant par le biais d'une centralisation forcée, d'une discrimination politique et d'une déstabilisation financière causée par les actions de leurs gouvernements nationaux respectifs. Dans certains cas, les régimes d'état d'urgence dus à la pandémie ont réduit le financement et les pouvoirs des villes, ce qui a également entraîné un déclin de l'État de droit. Ces efforts de centralisation sont en franche contradiction avec les intérêts de l'Union européenne et son principe de subsidiarité. Les administrations urbaines sont en contact direct avec les citoyens dans de nombreux domaines qui affectent leur vie quotidienne et, de par leurs responsabilités, les villes jouent un rôle essentiel de garants des valeurs européennes.

Les maires de quatre villes membres du Pacte se sont réunis à Bruxelles le 7 février 2023, dans le cadre de la conférence « Cities for the Rule of Law », pour discuter avec le commissaire Didier Reynders de la manière dont les villes peuvent contribuer à la promotion des valeurs de l'Union européenne et de l'État de droit. Les villes et le commissaire ont également réfléchi au soutien que l'Union européenne pourrait apporter aux villes dans ces efforts. Des experts du monde universitaire ainsi que du Parlement européen ont fait une analyse approfondie des problèmes qui se posent en Europe et des éventuelles approches à ces problèmes.

Le Pacte des villes libres demande à la Commission de reconnaître les villes comme des partenaires indispensables pour faire respecter les droits de l'homme et assurer la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'Union européenne tels que l'État de droit. Les villes du Pacte ont proposé que les rapports sur l'État de droit portent également sur la situation juridique des villes/municipalités et en abordent les éventuels dysfonctionnements, et considèrent que la situation juridique et économique des villes devrait être incluse dans les recommandations spécifiques à chaque pays.